

**CITOYEN RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPEENNE –
DEMANDE DE SEJOUR DE + 3 MOIS (ANNEXE 19)**

**A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025, SI VOUS ÊTES UN CITOYEN
EUROPÉEN ET QUE VOUS SOUHAITEZ INTRODUIRE UNE DEMANDE
DE SEJOUR (ANNEXE 19), VOUS DEVEZ FOURNIR UN DOSSIER COMPLET ?**

MAIS ...

QUE CONTIENT UN DOSSIER COMPLET ?

1°

LA PREUVE DE VOTRE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

- ☐ Votre carte d'identité nationale ou passeport national en cours de validité ;
OU
- ☐ Votre carte d'identité nationale ou passeport national expiré(e) ;
OU
- ☐ Toute autre preuve d'identité ou de nationalité européenne.

2°

**L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS REQUIS EN FONCTION DE LA QUALITÉ DU SÉJOUR QUE
VOUS INVOQUEZ****VOUS INTRODUISEZ UNE DEMANDE :**

- ☐ Soit en qualité de **DEMANDEUR D'EMPLOI** et vous fournissez :
 - ✓ Une inscription auprès du service de l'emploi (Forem, Actiris ou VDAB) ; **OU**
 - ✓ Des copies de lettres de candidature.
- ☐ Soit en qualité de **TRAVAILLEUR SALARIÉ** et vous fournissez :
 - ✓ Un contrat de travail ; **OU**
 - ✓ Une déclaration d'engagement ; **OU**
 - ✓ Une attestation de travail (annexe 19bis).
- ☐ Soit en qualité de **TRAVAILLEUR INDÉPENDANT** et vous fournissez :
 - ✓ Une inscription à la BCE avec un n° d'entreprise ; **ET**
 - ✓ Une attestation d'affiliation à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.
- ☐ Soit en qualité de **TITULAIRE DE MOYENS DE SUBSISTANCE SUFFISANTS** et vous fournissez :
 - ✓ Une assurance maladie ; **ET**
 - ✓ La preuve que vous disposez de ressources suffisantes, consultables [ici](#).
- ☐ Soit en qualité de **ÉTUDIANT** et vous fournissez :
 - ✓ Une inscription dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié ; **ET**
 - ✓ Une assurance maladie ; **ET**

- ✓ La preuve que vous disposez de ressources suffisantes (document spécifique pouvant être signé auprès du service des étrangers).

- ☐ Soit en qualité de **MEMBRE DE LA FAMILLE D'UN CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE (= l'ouvrant droit)** : pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site officiel de l'Office des Etrangers](#).

Si le citoyen de l'Union européenne (ouvrant droit) possède un droit de séjour en qualité de titulaire de moyens de subsistance suffisants ou d'étudiant, alors vous devez également fournir la preuve des ressources suffisantes de l'ouvrant droit et une assurance maladie (mutuelle belge, carte bleue européenne, ...).

- ☐ Si vous êtes le **conjoint du citoyen européen**, vous fournissez :
 - ✓ La preuve du lien d'alliance (votre acte de mariage traduit et légalisé/apostillé si nécessaire).
- ☐ Si vous êtes le **partenaire dans le cadre d'un partenariat équivalent à mariage du citoyen européen**, vous fournissez :
 - ✓ La preuve du lien de partenariat.
- ☐ Si vous êtes le **partenaire dans le cadre d'un partenariat enregistré conformément à une loi du citoyen européen**, vous fournissez :
 - ✓ La preuve du lien de partenariat (*en Belgique, il s'agit de la cohabitation légale*) ;
 - ✓ Les preuves de relation durable et stable, consultables [ici](#).
- ☐ Si vous êtes le **descendant de moins de 21 ans du citoyen européen**, vous fournissez :
 - ✓ La preuve du lien de parenté (votre acte de naissance traduit et légalisé/apostillé si nécessaire) ;
 - ✓ Si nécessaire, la preuve du droit de garde ou l'accord de l'autre parent si la garde est partagée.
- ☐ Si vous êtes le **descendant de plus de 21 ans à charge du citoyen européen**, vous fournissez :
 - ✓ La preuve du lien de parenté (votre acte de naissance traduit et légalisé/apostillé si nécessaire) ;
 - ✓ Les preuves que vous êtes à charge du citoyen européen.
- ☐ Si vous êtes l'**ascendant à charge du citoyen européen**, vous fournissez :
 - ✓ La preuve du lien de parenté (l'acte de naissance de votre descendant traduit et légalisé/apostillé si nécessaire) ;
 - ✓ Les preuves que vous êtes à charge du citoyen européen.
- ☐ Si vous êtes le **père ou la mère d'un citoyen européen, mineur d'âge**, vous fournissez :
 - ✓ La preuve du lien de parenté (l'acte de naissance de votre enfant traduit et légalisé/apostillé si nécessaire) ;

- ✓ Si nécessaire, la preuve de l'autorité parentale y compris le droit de garde ou l'accord de l'autre parent si l'autorité parentale est partagée.
- ✓ Les preuves que vous vous occupez effectivement de votre enfant ;
- ✓ Les preuves des ressources suffisantes, consultables [ici](#) et la preuve d'une assurance maladie (mutuelle belge, carte bleue européenne, ...), sauf si votre enfant a déjà un droit de séjour permanent.

☐ **Soit en qualité d'AUTRE MEMBRE DE LA FAMILLE D'UN CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE (= l'ouvrant droit) :**

Si le citoyen de l'Union européenne (ouvrant droit) possède un droit de séjour en qualité de titulaire de moyens de subsistance suffisants ou d'étudiant, alors vous devez également fournir la preuve des ressources suffisantes de l'ouvrant droit et une assurance maladie (mutuelle belge, carte bleue européenne, ...).

☐ **Si vous êtes le partenaire dans le cadre d'une relation durable (partenaire de fait) du citoyen européen, vous fournissez :**

- ✓ Les preuves de relation durable, consultables [ici](#).

☐ **Si vous êtes à charge ou faisant partie du ménage du citoyen européen, vous fournissez :**

- ✓ La preuve du lien de parenté ;
- ✓ La preuve que vous êtes à charge ou que vous faisiez partie du ménage du citoyen européen dans le pays de provenance.

☐ **Si vous êtes malade, vous fournissez :**

- ✓ La preuve du lien de parenté ;
- ✓ La preuve de votre problème de santé grave ;
- ✓ La preuve que votre état de santé nécessite obligatoirement une prise en charge par une tierce personne ;
- ✓ La preuve que seul le citoyen européen doit s'occuper de vous personnellement et impérativement.

☐ **Soit en qualité de MEMBRE DE LA FAMILLE D'UN BELGE (= l'ouvrant droit) : pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site officiel de l'Office des Etrangers](#).**

☐ **Si vous êtes le conjoint du citoyen belge, vous fournissez :**

- ✓ La preuve du paiement de la redevance dont le montant et les modalités de paiement sont disponibles [ici](#) ;
- ✓ La preuve du lien d'alliance (votre acte de mariage traduit et légalisé/apostillé si nécessaire) ;
- ✓ La preuve des moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants de l'ouvrant droit, consultables [ici](#) ;
- ✓ La preuve d'une assurance maladie (mutuelle belge ou carte bleue européenne, ...) ;
- ✓ La preuve d'un logement suffisant (contrat de bail enregistré ou titre de propriété).

☐ **Si vous êtes le partenaire dans le cadre d'un partenariat équivalent à mariage du citoyen belge, vous fournissez :**

- ✓ La preuve du paiement de la redevance dont le montant et les modalités de paiement sont disponibles [ici](#) ;
- ✓ La preuve du lien de partenariat ;
- ✓ La preuve des moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants de l'ouvrant droit, consultables [ici](#) ;
- ✓ La preuve d'une assurance maladie (mutuelle belge ou carte bleue européenne, ...) ;
- ✓ La preuve d'un logement suffisant (contrat de bail enregistré ou titre de propriété).

☐ **Si vous êtes le partenaire dans le cadre d'un partenariat enregistré conformément à une loi du citoyen belge, vous fournissez :**

- ✓ La preuve du paiement de la redevance dont le montant et les modalités de paiement sont disponibles [ici](#) ;
- ✓ La preuve du lien de partenariat (*en Belgique, il s'agit de la cohabitation légale*) ;
- ✓ La preuve des moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants de l'ouvrant droit, consultables [ici](#) ;
- ✓ La preuve d'une assurance maladie (mutuelle belge ou carte bleue européenne, ...) ;
- ✓ La preuve d'un logement suffisant (contrat de bail enregistré ou titre de propriété).
- ✓ Les preuves de relation durable et stable, consultables [ici](#).

☐ **Si vous êtes le descendant de moins de 18 ans du citoyen belge, vous fournissez :**

- ✓ La preuve du lien de parenté (votre acte de naissance traduit et légalisé/apostillé si nécessaire) ;
- ✓ La preuve d'une assurance maladie (mutuelle belge ou carte bleue européenne, ...) ;
- ✓ La preuve d'un logement suffisant (contrat de bail enregistré ou titre de propriété) ;
- ✓ Si nécessaire, la preuve de l'autorité parentale y compris le droit de garde ou l'accord de l'autre parent si l'autorité parentale est partagée.

☐ **Si vous êtes le descendant de plus de 18 ans à charge du citoyen belge, vous fournissez :**

- ✓ La preuve du paiement de la redevance dont le montant et les modalités de paiement sont disponibles [ici](#) ;
- ✓ La preuve du lien de parenté (votre acte de naissance traduit et légalisé/apostillé si nécessaire) ;
- ✓ La preuve d'une assurance maladie (mutuelle belge ou carte bleue européenne, ...) ;
- ✓ La preuve d'un logement suffisant (contrat de bail enregistré ou titre de propriété) ;

- ✓ La preuve des moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants de l'ouvrant droit, consultables [ici](#) ;
- ✓ Les preuves que vous êtes à charge du citoyen belge.

☐ **Si vous êtes le père ou la mère d'un Belge mineur d'âge, vous fournissez :**

- ✓ La preuve du paiement de la redevance dont le montant et les modalités de paiement sont disponibles [ici](#) ;
- ✓ La preuve du lien de parenté (l'acte de naissance de votre enfant traduit et légalisé/apostillé si nécessaire) ;
- ✓ Si nécessaire, la preuve de l'autorité parentale y compris le droit de garde ou l'accord de l'autre parent si l'autorité parentale est partagée ;
- ✓ Les preuves que vous vous occupez effectivement de votre enfant.